

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

Mme Batho, M. Fournier, Mme Chatelain, M. Biteau, Mme Laernoes et M. Tavernier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« des personnes travaillant sur les parcelles à traiter, au moins, ou »,

les mots :

« humaine et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble de la santé humaine doit être prise en compte, dont les effets directs sur les personnes travaillant sur les parcelles, mais aussi celle d'éventuels riverains, ainsi que les effets à moyens et long terme.

Les effets sur l'environnement doivent également être pris en compte.